



Dispositif « Développement professionnel et fluidité des parcours

1 - Dossier de candidature :

Les enseignants candidats au dispositif doivent constituer un dossier qui comportera :

- La fiche individuelle de candidature dûment complétée (annexe 2),
- Une lettre de motivation argumentée,

Les enseignants feront parvenir leur dossier sous couvert et avec avis de leur supérieur hiérarchique pour **le vendredi 9 janvier 2026 au plus tard** de façon dématérialisée par mail à l'adresse sapep@ac-reims.fr ou à défaut par voie postale à l'adresse – Rectorat de Reims - Direction des ressources humaines – **Service de l'accompagnement des personnels et de l'évolution professionnelle**, 1 rue Navier - 51082 REIMS Cedex.

2- Calendrier et procédure :

De décembre à janvier 2026 :

Réception et examen des candidatures par le service de l'accompagnement des personnels et de l'évolution professionnelle.

Du 26/01 au 13/02/2026 :

Entretien individuel en présence de l'inspecteur de la discipline demandée et d'une conseillère RH de proximité.

Fin mars 2026 :

Réunion de la commission académique et examen de toutes les demandes

Avril 2026 :

Envoi des courriers aux candidats pour les informer de la suite donnée à leur candidature.

Courant Juin / début juillet 2026 :

Information par courrier des candidats retenus sur les modalités d'affectation pour l'année scolaire 2026-2027.

Envoi de la convention tri partie : recteur/chef d'établissement d'accueil/enseignant pour signature auprès de tous les intéressés.

1^{er} Septembre 2026 :

Prise de fonction dans l'établissement d'accueil

Courant septembre 2026 :

Envoi de l'arrêté d'affectation par la DPE